



Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 12 septembre 2024 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MASSONGY, convoqué le 5 septembre 2024 en session ordinaire et tenue en mairie sous la présidence de Madame Sandrine DETURCHE, Maire.

Présents : Sandrine DETURCHE, Julie ROULLARD-NOUGARET, Céline DETURCHE, Marie-Bernadette BASTARD MADER, Muriel ARTIQUE, Hakim GHEMMOUR, Christelle BOUDAMOUZ, Ana Maria MARTIN GRILLET, Christelle PORTIER, Martine DONNA, Fanny MERMET-BOUVIER.

Absents : Lionel DUJOUX, Johann MATHIEU, Thierry ROULLARD, Joël DEMIERRE.

Lionel DUJOUX a donné procuration à Julie ROULLARD-NOUGARET,
Thierry ROULLARD a donné procuration à Ana Maria MARTIN GRILLET,
Joël DEMIERRE a donné procuration à Sandrine DETURCHE.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de Votants : 14 (dont 3 procurations)

Secrétaire de séance : Julie ROULLARD-NOUGARET

N° 2024-35 : AUBERGE COMMUNALE – AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et les articles L.2122-22, L.2122-23,

Vu la délibération n° 2020-023 portant délégation du conseil municipal au maire,

Vu la délibération n° 2020-042 portant modification de la délibération précitée et fixant à 200 000 euros maximum le montant des subventions pouvant être demandées à tout organisme financeur,

Considérant la réhabilitation de l'ancienne mairie en auberge communale et en logements pour un montant global estimé à ce jour à 1.4 millions d'euros HT.

Considérant que les subventions demandées dans le cadre des travaux seront supérieures à 200 000 euros,

Considérant l'exposé ci-dessus, le Maire,

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise Madame le maire à déposer les demandes de subventions nécessaires pour financer le projet de réhabilitation de l'ancienne mairie en auberge communale et logements.

Certifié exact

La secrétaire de séance

Julie ROULLARD-NOUGARET

Massongy, le 16 septembre 2024

Le Maire

Sandrine DETRUCHE

